



## HONORAIRES DE L'AGENCE

A partir du 01/10/18 changement des honoraires de l'agence

**TRANSACTIONS** - Mandat charge vendeur :

*Honoraires exprimés toutes taxes comprises (TTC) :*

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>COMMISSIONS VENDEUR*</b>
- de 25 000 €	2 500 € à 5 000 €
De 25 000 € à 100 000 €	5 000 € à 10 000 €
De 100 000 € à 200 000 €	5 000 € à 12 000 €
De 200 000 € à 400 000 €	8 000 € à 20 000 €
De 400 000 € à 600 000 €	12 000 € à 30 000 €
De 600 000 € à 1 000 000 €	15 000 € à 40 000 €
+ de 1 000 000 € dans la limite de 2 000 000 €	25 000 € à 100 000 €

### LOCATIONS

Loi ALUR : 8€/m<sup>2</sup> pour l'établissement du bail 3€/m<sup>2</sup> pour la réalisation des états des lieux

<b>LOCATAIRE</b>	<b>PROPRIÉTAIRE BAILLEUR</b>
-Frais de visite du logement -Constitution du dossier de location -Rédaction du bail -Rédaction de l'état des lieux d'entrée/sortie	-Recherche du locataire -Publicité -Frais de visite du logement -Vérification de la conformité du dossier de location -Rédaction du bail -Rédaction de l'état des lieux d'entrée/sortie du logement

**ESTIMATIONS : 100 € à 150 €**

*\*Commission d'agence maximale avant négociation potentielle*